

## Citoyenneté—Loi

exemple, mais je voulais le partager avec la Chambre cet après-midi.

Le Canada ne ressemble évidemment pas à un club «exclusif». A mon humble avis, l'expression «citoyenneté conditionnelle» est dégradante parce que je trouve dégradant tout terme qui soumet à des conditions nos sentiments envers nos frères et sœurs qui sont nos concitoyens, peu importe leur ethnie, qu'ils soient naturalisés ou non. Après tout, nous partageons le même patrimoine. Comme John Kennedy l'a dit à propos des États-Unis, notre pays est formé d'immigrants. J'ai eu l'occasion de faire un voyage dans le Nord et d'apprendre que les Inuits sont venus s'y installer après avoir traversé la mer de Bering. Il en est de même pour les Indiens. Personne ne peut réclamer des privilèges spéciaux en matière de citoyenneté parce que, à un moment ou l'autre, nous sommes tous venus de l'extérieur.

Dans un éditorial du *Star* de Windsor du 17 octobre 1974, j'ai trouvé une phrase ou deux qui s'appliquent bien à ce débat. Voici ce qu'on y dit:

Depuis quelques années, on tire plus de fierté de la citoyenneté canadienne, surtout en comparaison d'autres pays. Nous perdons notre manque de confiance; il convient que les formalités en matière de citoyenneté soient adaptées en fonction des impondérables que représentent la fierté et la confiance.

J'aime cela, monsieur l'Orateur et j'espère que l'octroi de la citoyenneté par nos tribunaux continuera à être une cérémonie très spéciale, empreinte de dignité, tant pour le juge qui l'accorde que pour le nouveau citoyen qui la reçoit. En tant que député, j'ai assisté à cette cérémonie bien des fois. Un éditorial paru dans le numéro du 4 juin 1974 du *Globe and Mail* disait ceci:

Il faut du courage pour quitter son milieu, s'en aller parfois de l'autre côté du globe pour recommencer à neuf dans un pays étranger. Il faut du cœur au ventre pour accepter le défi quotidien que représente l'apprentissage d'une nouvelle langue, de nouvelles lois et de nouvelles coutumes afin de s'assurer, à soi-même et à sa famille, une vie meilleure. Pour le Canada, l'immigration a été plus qu'une source de population, elle a été une source de personnes d'une espèce très spéciale, généreusement dotées d'initiative, d'audace, de puissance créatrice et d'une grande capacité de relever les défis.

La Chambre conviendra, j'espère, que cette citation du *Globe and Mail* est appropriée, comme je l'ai dit tantôt, durant ce débat sur l'interdépendance des questions de l'immigration et de la citoyenneté. Ces questions sont intimement liées. Je le répète, je trouve regrettable que le bill soit présenté maintenant. Il est inscrit au *Feuilleton* depuis octobre dernier et la Chambre en est saisie au moment même où le comité mixte spécial est en tournée dans le pays.

Ce bill n'est pas entièrement mauvais, cependant; il a certains aspects positifs. Je me réjouis en particulier de ce que les hommes et les femmes soient enfin traités sur un pied d'égalité. Les femmes qui ont perdu leur citoyenneté en épousant des ressortissants étrangers en vertu de la loi en vigueur avant 1947 peuvent maintenant recouvrer automatiquement leur nationalité. Les enfants nés à l'étranger peuvent obtenir la citoyenneté, qu'ils soient légitimes ou illégitimes. Ce point faisait bien entendu l'objet d'une des nombreuses recommandations de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme. En toute modestie, cette mesure était proposée dans un bill d'initiative parlementaire que j'ai présenté au cours de la dernière législature. Je suis heureux que le gouvernement y ait donné suite. Je pense que le gouvernement aurait pu remédier à la situation avec un bill simple et modifié—et cette remarque s'applique à plusieurs autres articles—au moyen

[M. Fairweather.]

duquel on aurait mis fin, il y a longtemps, à cette anomalie et à d'autres.

● (1710)

Le ministre dit que la distinction qui existait naguère entre les sujets britanniques et les immigrants en dehors du Commonwealth disparaîtra. Il nous a expliqué la formule de trois années. La période d'admissibilité pour les Britanniques sera vraisemblablement augmentée tandis que la période d'admissibilité de cinq ans pour les autres—et je pense que ce mot déplaisant «autres» ne devrait pas être prononcé dans notre débat actuel—sera diminuée. Ces conditions différentes seront fusionnées dans la période de trois ans.

Bon nombre de mes collègues ont soulevé dans notre caucus, si vous me permettez de vous livrer un secret, et au cours de discussions publiques, la question de la réduction à 18 ans de l'âge en ce qui concerne les demandes des particuliers relatives à la citoyenneté. Le gouvernement est bien en retard, selon moi, pour présenter une disposition aussi évidente. Il y a longtemps que les provinces ont réduit l'âge de la majorité et la loi électorale du Canada l'a fait, de son côté, il y a plusieurs années déjà. Il importe pour des adultes de pouvoir présenter une demande particulière. Par suite du long retard du gouvernement à s'attaquer à ce problème, bien des jeunes gens et jeunes femmes n'ont pu s'engager dans les carrières signalées par le ministre dans son discours.

Je tiens à dire que nous avons tous été des immigrants un jour ou l'autre. Il serait utile, je pense, de citer un passage du *Bulletin* mensuel de la Banque royale du Canada. Je vous cite celui de novembre 1973. Voici ce qu'on y dit:

En devenant citoyen canadien, l'intéressé prouve qu'il ne saurait plus se contenter d'être simplement un invité dans la maison où il demeure, mais qu'il est devenu en fait un membre de la famille.

A une époque primitive, lorsqu'une personne voulait s'intégrer à un groupe autre que le sien, un rituel d'adoption s'imposait. Ce rituel était censé faire du nouveau venu un membre par le sang du nouveau groupe.

La citoyenneté comporte l'acceptation de règles de comportement, mais ce n'est là qu'un point de départ. Elle donne également une série d'avant-goûts et d'espérances.

J'espère pour ma part que les espoirs de ceux qui viennent au Canada ne seront jamais déçus. J'espère au contraire qu'ils seront comblés et qu'ils voudront adopter notre pays comme le leur. Il n'y a rien, ces dernières années au Canada, qui m'ait troublé autant que les récentes déclarations racistes et diaboliques inscrites par des lâches sur les murs des immeubles, habituellement la nuit, parce que les auteurs de ces crimes ne sont pas assez braves pour le faire en plein jour. Cette question sera étudiée par le comité spécial. J'espère pour ma part que toute cette situation, cette fissure à l'édifice du Canada, ne sont pas le prélude à d'autres manifestations de violence et que nos gouvernements fédéral et provinciaux sauront y faire face.

Je veux maintenant verser un autre passage au compte rendu. C'est de John Stuart Mill. Cette citation a également figuré dans le bulletin mensuel de la Banque Royale, cette banque de la Nouvelle-Écosse vraiment prévoyante dont le siège social est à Halifax. On y dit notamment:

«John Stuart Mill, philosophe et économiste, écrivait dans son essai «On Liberty»: «La seule liberté qui mérite ce nom est celle où l'on recherche son propre bien comme on l'entend, pourvu que l'on n'essaie pas de priver les autres du leur ni qu'on les empêche de le réaliser.»